

# Annexe à la délibération n° 2023-20

## MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

### Pour qui ?

Toutes nos animations sont à destination des enfants résidant à Moulins-lès-Metz OU ayant une filiation directe (parents, grands-parents) résidant à Moulins-lès-Metz et sur présentation d'un justificatif OU scolarisés dans les établissements scolaires moulinois.

### Quand ?

Période d'inscription du 22 mai au 25 juin 2023 inclus.

Sauf pour le séjour ados, inscription possible dès réception de la plaquette

### Comment ?

*Cas n°1* : VOTRE ENFANT A DEJA UN DOSSIER AU PERISCOLAIRE, AUX « MERCREDIS ? J'AI ENVIE DE » OU AUX ANIMATIONS ADOS POUR L'ANNEE SCOLAIRE EN COURS ?

Vous conservez vos identifiants. Pour rappel, tout changement par rapport aux renseignements fournis dans le dossier initial doit être signalé.

*Cas n°2* : IL S'AGIT D'UNE PREMIERE INSCRIPTION ?

Retirer un dossier d'inscription + les modalités de fonctionnement des activités du service enfance jeunesse, à la Mairie ou Mairie annexe aux horaires d'ouverture (voir les horaires d'ouverture en dernière page de ce document).

Remettre le dossier COMPLET en Mairie ou par mail pendant la période d'inscription afin qu'il puisse être vérifié et validé.

Lorsque le dossier d'inscription est validé et enregistré, vous recevrez par mail un lien vers le logiciel Belami avec vos identifiants de connexion.

En cas de pièce manquante, le dossier est refusé et il ne peut y avoir aucun accès à l'inscription en ligne.

Listes des documents à joindre au dossier :

- une photo d'identité récente de l'enfant,
- une copie du carnet de vaccinations à jour de l'enfant,
- une copie de l'assurance responsabilité civile et l'individuelle accident,
- selon le cas, une copie du jugement de divorce (1ère page + page indiquant les modalités de garde + dernière page avec les signatures),
- facultatif : une copie de votre fiche d'imposition (avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021) si vous souhaitez l'application de tarifs selon les quotients familiaux.

### Le paiement ?

Le paiement s'effectuera au moment de l'inscription :

- par carte bancaire via le logiciel Bel Ami,
- par chèque libellé à l'ordre de Régisseur de Moulins-lès-Metz ou en espèces auprès des directeurs sur RDV,
- si vous bénéficiez des Aides aux Temps Libres (ATL) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : contacter le service concerné pour un RDV.

## Quoi d'autre ?

*Calcul du quotient familial :*

Se reporter à votre fiche d'imposition.

Mode de calcul :  $\text{revenu fiscal de référence} / \text{nombre de part} / 12 = \text{quotient familial en euros}$ .

*Complément d'informations pour le séjour ados :*

Il est possible (selon les conditions) d'obtenir une aide exceptionnelle au 1er départ pouvant aller jusqu'à 80,00 € et qui sera déduite du coût du séjour lors de l'inscription de l'enfant. Se renseigner auprès du directeur du séjour au moment de l'inscription.

## En cas d'absence ?

En cas d'absence de l'enfant inscrit, les parents s'engagent à prévenir le Directeur de l'Accueil de Loisirs par tous les moyens.

La désinscription est possible lorsque l'enfant est absent la semaine complète et sur présentation d'un certificat médical dans les 48h.

Dans ce cas, le remboursement sera possible.

Toute absence, non excusée ou non informée dans les temps, ne pourra donner lieu à aucun remboursement, ni avoir.

## INFORMATIONS RGPD

Vos données personnelles sont recueillies dans le cadre de votre inscription au service enfance jeunesse qui est une instance de la démocratie locale de la Ville de Moulins-lès-Metz.

L'accès à vos données est strictement limité aux agents habilités du service DJCSAS ainsi qu'aux agents autorisés des services du Cabinet de Monsieur le Maire notamment le service du protocole et la Direction de la Communication.

La base légale du traitement de données est le consentement de la personne titulaire de la donnée et du représentant légal.

Les données personnelles sont collectées et traitées par le moyen du logiciel Bel Ami.

Le responsable de traitement des données collectées est Monsieur le Maire de la Ville de Moulins-lès-Metz.

Ces informations sont conservées conformément à la réglementation en vigueur et pendant une durée justifiée par la finalité du traitement. Les documents sont conservés la durée du contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle. A la fin du contrat, les documents préparatoires sont détruits.

### **Les droits des titulaires des données au titre du RGPD :**

En tant que titulaire des données personnelles (jeunes et responsables légaux), vous disposez du droit de demander l'accès à vos données personnelles. Vous pouvez demander également leur rectification, leur effacement ou une limitation du traitement vous concernant dans certains cas précis.

Pour exercer vos droits RGPD, vous devez contacter la Ville de Moulins-lès-Metz par courrier (Monsieur le Maire, 6 rue de la Mairie 57160 Moulins-lès-Metz) ou par mail ([cabinet-du-maire@moulins-les-metz.fr](mailto:cabinet-du-maire@moulins-les-metz.fr)).

A ce titre, il vous sera demandé de présenter un justificatif d'identité valide. Si vous estimez, après avoir contacté le DPD, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.